

LETTRE D'ENTENTE 2025-11-07

ENTRE : **LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC INC.**
(ci-après appelé « l'Employeur »)

Et : **LE SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC-CSN (Section Unité générale)**
(ci-après appelé « le Syndicat »)

OBJET : **Affectation temporaire hors de l'unité d'accréditation - aspirants-croupiers**

CONSIDÉRANT que la présente convention collective est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2023;

CONSIDÉRANT la volonté de l'Employeur de favoriser les possibilités de mouvement de carrière au sein de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que l'article 9.8 b) s'applique lors de la formation aspirants-croupiers;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de permettre à l'employé d'offrir des disponibilités dans son titre d'emploi principal durant la formation aspirants-croupiers;

CONSIDÉRANT que certains secteurs peuvent avoir des besoins en personnel pendant la durée de la formation;

CONSIDÉRANT les discussions et l'ouverture des parties de soutenir les besoins opérationnels des secteurs de l'UG.

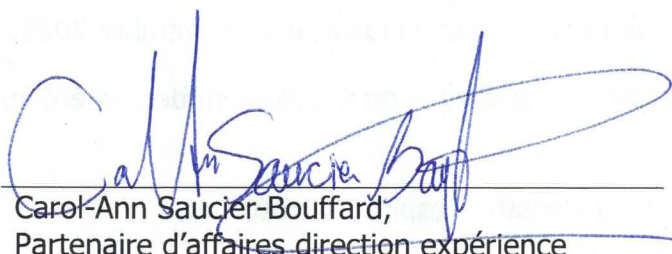
LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente lettre d'entente;
2. Pour la durée de la formation aspirants-croupiers, le salarié peut offrir des disponibilités dans son titre d'emploi principal de l'UG afin de compléter les heures prévues à sa semaine normale de travail;
3. Le salarié se verra assigner les heures après tous les salariés réguliers, temps partiel à horaire variable et occasionnels;

4. Le salarié n'est pas éligible au temps supplémentaire et ce, afin de donner priorité à la formation en cours;
5. Les parties déclarent que la présente entente est faite sans admission quelconque, qu'elle est conclue à titre exceptionnelle et qu'elle ne constitue pas un précédent pouvant être invoqué dans le futur.

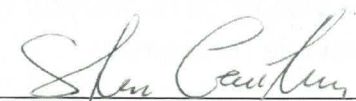
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente à Montréal, ce 11^e jour du mois de novembre 2025.

**POUR LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU
QUÉBEC INC.**



Carol-Ann Saucier-Bouffard,
Partenaire d'affaires direction expérience
employé et culture

**POUR LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES
ET EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES
CASINOS DU QUÉBEC (CSN) – UNITÉ
GÉNÉRALE**



Steve Gauthier, Président
CSN – Unité générale



Patrick Ouellette, Vice-président griefs
CSN – Unité générale